

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
DU RHÔNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune d'Éveux**

**Délibération
37/2013**

Séance du 13 mai 2013

Ce jour, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bertrand GONIN, Maire.

**Nombre de membres
en exercice
13**

Membres présents

Bertrand GONIN, Georges VALOIS, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Daniel VIALLY, Jean-Paul SIMONARD, Aude DEMARTY, Karine BOURY, Guy MALFONDET.

**Présents
9
Procuration
1
Absents
3
Date de la
Convocation
07/05/2013
Date d'affichage
07/05/2013**

Membre ayant donné procuration :

Pierre MELLINGER a donné procuration à Jean MARTINAGE

Membres absents :

Loré VINDRY, Christian BILLAUD, Frédéric POYET

Secrétaire de séance : Jean-Paul SIMONARD

Objet

**CONTRIBUTION SYDER POUR L'ANNÉE 2013 -TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DU RECOUVREMENT DE LA CHARGE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état récapitulatif des charges pour l'exercice 2013 dues par la commune au SYDER au titre de travaux d'éclairages publics. Le montant global de l'état soit 56 282.55 € se répartit comme suit :

Investissement (Montée d'Éveux)	16 282.55 €
Fiscalisation	40 000.00 €
Total	56 282.55 €

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de recouvrement de la charge et propose la répartition de la somme comme suit :

- Une part en fiscalisation pour 40 000.00 €,
- L'autre part en investissement pour 16 282.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ▶ **DÉCIDE** le recouvrement de la charge de 56 282.55 € due par la commune au SYDER pour l'exercice 2013, d'une part par fiscalisation pour un montant de 40 000.00 € et d'autre part par budgétisation en investissement pour 16 282.55 €,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document portant sur ce sujet,
- ▶ **PRÉCISE** qu'une copie de la présente sera remise au SYDER.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
14/05/2013
et publication ou
notification
14/05/2013**

Pour copie conforme
Le Maire
Bertrand GONIN.

